

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00970 Numéro SIREN : 849 936 281 Nom ou dénomination : 3J AUTOMOBILES
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 8707

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2023	
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
3J AUTOMOBILES 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE					
SIRET	84993628100013				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	15 729	
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies		
Entreprise nouvelle, art.44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies		Autres dispositifs		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				
Société d'investissement immobilier côtée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
H SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒					
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé : cogilog					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr					
Noms, adresses et téléphones :					
Du professionnel de l'expertise comptable : SARL CJCONSULTEAM, 117 av. du Général Leclerc 77400 LAGNY SUR MARNE, Tel. 0164760639					
Du conseil :					
Du CGA ou du viseur conventionné :					
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :					
CGA/OMGA	Viseur conventionné		Identité du déclarant :		
			Date: 15052023 Lieu: LAGNY SUR MARNE		
Qualité et nom du signataire:			Signature.		
			MR BOUKADDOUR Moustafa, PRÉSIDENT		
ECF	Prestataire				

Certifié conforme à l'original

Nombre de recus délivrés

* Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **3J AUTOMOBILES**

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise **44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE**

SIRET **8 4 9 9 3 6 2 8 1 0 0 0 1 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**

Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N-1 clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles						
	Fonds commercial*	010		012			
	Autres*	014		016			
	Immobilitisations corporelles*	028	3 140	030	1 402	1 738	10 263
	Immobilitisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	3 140	048	1 402	1 738	10 263
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			1 484
	Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 920
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	1 007	070	1 007	7 197	
	Autres* (3)	072	13 181	074	13 181	7 216	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 289	086	16 289	14 096	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
Total II		096	30 477	098	30 477	31 913	
Total général (I + II)		110	33 617	112	1 402	32 215	42 176
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132			
	Report à nouveau	134			(15 492)	(339)	
	Résultat de l'exercice	136			(20 843)	(15 153)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I		142			(35 335)	(14 492)
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			21 398	25 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			23 687	12 338	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	3 492	172	22 465	19 331	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III		176			67 550	56 668
Total général (I + II + III)		180			32 215	42 176	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	3 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT - Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3J AUTOMOBILES

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450	640	452		454		456	640						
	Matériel de transport	460	11 100	462		464	8 600	466	2 500						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476							
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	11 740	492		494	8 600	496	3 140						
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	336	542	128	544		546	464						
	Matériel de transport	550	1 141	552	615	554	817	556	939						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566							
TOTAL		570	1 477	572	743	574	817	576	1 403						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
	BEUNECHÉ JOEL MOTO HARLEY DAVIDSON														
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme									
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)							
1	8 600	817	7 783	3 000	(4 783)										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	8 600	580	817	582	7 783	584	3 000	586	(4 783)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579				Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL							596	(4 783)	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3J AUTOMOBILES

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 027
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	13 027
Déficits de l'exercice	860	15 729
Total des déficits restant à reporter	870	28 756

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives Madelin	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2023

3J AUTOMOBILES				Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel * :				376	4
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	277 612
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	277 612
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	58
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	10 250
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	10 308
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	106 522
Variation négative des stocks				145	1 484
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	96 530
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2 011
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	206 547
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)				137	81 372
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).				117	81 372
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	277 612	Effectifs au sens de la CVAE *	023 6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	0		
Période de référence		024	01012022	160	31122022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 4 9 9 3 6 2 8 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3J AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

CODE POSTAL

77400

VILLE

LAGNY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 4 9 9 3 6 2 8 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3J AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

CODE POSTAL

77400

VILLE

LAGNY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3J AUTOMOBILES

du 01012022

Adresse 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 1)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 75 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2022	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du déclarant : M. BOUKADDOUR Moustafa, PRÉSIDENT		À LAGNY SUR MARNE le 15052023	
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☐

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre : ☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS - DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
		"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat
		"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
		"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
		"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles
		"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques
		"CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers
		"CSV" Crédit en faveur des ent. spect. vivants musicaux ou de variétés ou repr. théâtre d'œuvres dramatiques
		"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
		"PRE" Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse
		"RTD" Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques
		"CPG" Crédit en faveur ent. agricoles ds secteur cultures permanentes sans glyphosate
		"HVE" Crédit en faveur ent. agricoles avec certification à haute valeur environnementale
		"AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Montant du CICE préfinancé		
En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5 [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]		

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse
		"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
		"FAM" Crédit d'impôt famille
		"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
		"PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
		"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
		"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
		"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
		"COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
		"CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
		"RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
		"PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
		"CRC" Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative
		"EOM" Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales
		"AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
Crédit d'impôt (3)	Montant	"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
		"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
		"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
		"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
		"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
		"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
		"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
		"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
		"CPG" Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate
		"HVE" Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale
		"COM" Réduction d'impôt collectivités outre-mer
		"CRC" Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative
		"EOM" Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

3J AUTOMOBILES

Exercice clos le 31/12/2022

Siège social : 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE

SAS au capital de 1 000 euros - Siret 84993628100013 - APE 4520A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Le 06 juin 2023 à 17 heures, les actionnaires de la société 3J AUTOMOBILES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège social 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires

Étaient présents :

- Mr BOUKADDOUR Moustafa demeurant 29 BROU SUR CHANTERINE FRANCE titulaire de 66 actions
- Mr Mustapha GHANI demeurant 29 Cote de Dainville - LAGNY SUR MARNE FRANCE titulaire de 34 actions

L'assemblée est présidée par MR BOUKADDOUR Moustafa, président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

176
317

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 20 842,94 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 5 114,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 36 334,85 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022	(20 843)
Report à nouveau	(15 492)
Réserves distribuables	
Total	(36 335)

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	(36 335)
Total	(36 335)

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à

Le PRÉSIDENT

MR BOUKADDOUR M

MR GHANI M





1CC/2023/00/87/07

Compte de résultat confidentiel

Date de saisie : 01/09/2023

Numéro de dépôt : 008707

N° Gestion : 2019B00970

N° Siren : 849 936 281

Dénomination : 3J AUTOMOBILES

Adresse : 44 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77400 Lagny-sur-Marne

Millesime : 2022